

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Règlement N° 05-2022

Règlement #05-2022 décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux.

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval :

Qu'un **AVIS DE MOTION** fût fait lors à la séance ordinaire du 6 décembre 2021, à l'effet que le Conseil étudiera et adoptera à une séance subséquente le *Règlement #05-2022 décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux*.

Dans le but de respecter les exigences prévue à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement #05-2022 est déposé*. Une copie de ce projet de règlement est jointe en annexe au présent avis.

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire qui se tiendra selon les coordonnées suivantes :

Date : Mardi, le 11 janvier 2022
Heure : 20 heures
Lieu : Mairie (1232, rang Saint-Pierre)

DONNÉ À SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL, 7 décembre 2022



Hélène Chassé, g.m.a.
Directrice générale et Secrétaire-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS MOTION RÈGLEMENT #05-2022

Je, soussignée, Hélène Chassé, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval, certifie que j'ai publié le présent avis :

- Aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 7 décembre 2022

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de décembre 2021.

Hélène Chassé

Hélène Chassé, g.m.a.
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

